



MOTO-CLUB: ATC ST CHRISTOPHE
E-MAIL: atc.stchristophe@orange.fr
TÉLÉPHONE: 0624848289
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Jean François NEYRAUD

N° D'ÉPREUVE FFM: 74
DATE: 13 octobre 2024
LIEU: LA SAUNIERE 23

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SABOTIER MARYLENE	Licence : 021649
Président du Jury ou Arbitre*	DECOUT DELPHINE	Licence : 197143
Membre du Jury	SOLNON GILLES	Licence : 022416
Membre du Jury	VALLE GUILLAUME	Licence : 243488
Commissaire technique responsable	DA ROCHA GUY	Licence : 249866
Responsable du chronométrage	GUERIN GERARD	Licence : 337644

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	ÂGE MIN	ÂGE MAX	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Ligue 1 E1	16		125- 2tps / 250-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 1 E2	18		de 126 à 250-2tps/ de 251 à 450-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 1 E3	18		+250-2tps/+450-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 1 Junior	16	22	Open/-23 ans 1er janvie de l'année	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 2 Espoir	16	20	125/-21 ans 1er janvier de l'année	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 2 N1	16		125-2tps/450-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 2 N2	16		de 125 à 250-2tps/de 251 à 450-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 2 N3	16		+250-2tps/+450-4tps	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 2	16/+37/+47		Féminines/Vétérans/Super Vétérans	72€ (+15€ après le 29/09/24)
Ligue 3	14		50cc(-18ans)/Open	55€ (+15€ après le 29/09/24)



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 ENDURO

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (76€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICANISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur VAURS**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **GUERET**

Temps de trajet (en min) **10mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUES

Caractéristiques : Longueur de la boucle..... **75KM** Distance journalière..... **225 KM**

NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :

- De type Banderolée (MX) **1** Longueur(s) **3.5 KM**
- De type Enduro (en ligne) **1** Longueur(s) **3KM**
- De type X-Trem Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS
300
(maximum 7 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.8.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

ATC ST CHRISTOPHE
 Les 12 Buissonnets
 Le Masail
 23000 ST CHRISTOPHE

DATE: 09/07/2024

DATE: 09/07/2024
 NUMÉRO: 24/0715

 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org



HORAIRES PREVISIONNELS*
 *sous réserve de modifications approuvées par le Jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: ATC St Christophe
DATE: 12 et 13 octobre 2024
LEU: La Saunière 23



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
14H00 le 12/10/2024	18H30 le 12/10/2024	Contrôles administratifs	Toutes catégories	4H00
14H45 le 12/10/2024	16H30 le 12/10/2024	Contrôles techniques	Toutes catégories	03H45
07H30 le 13/10/2024	09H00 le 13/10/2024	Contrôles administratifs	Toutes catégories	01H30
07H30 le 13/10/2024	09H00 le 13/10/2024	Contrôles techniques	Toutes catégories	01H30
08H00 le 13/10/2024	08H15 le 13/10/2024	Réunion du Jury		00H15
08H30 le 13/10/2024		1er départ		
17H00 le 13/10/2024	17H30 le 13/10/2024	Réunion du Jury		
17H30 le 13/10/2024		Remise des Prix		
	20H00 le 12/10/2024	Fin		00H30



N° d'épreuve FFM _____ 74
Moto-Club _____ ATC St Christophe
N° d'affiliation _____ 0799
Date _____ du 13 octobre 2024
Lieu _____ La SAUNIERE 23000
Organisateur technique _____ ATC St Christophe
E-mail _____ atc.stchristophe@orange.fr
Téléphone _____ 0624848289

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Les contrôles techniques s'effectueront le samedi 12/10/2024 de 14H45 à 18H30 et le dimanche 13/10/2024 de 07H30 à 09H00, conformément au Règlement Particulier de l'épreuve.

Aucune mise en parc fermé ne s'effectuera le samedi soir ; les pilotes devront se présenter avec leur machine le dimanche 13/10/2024 en Parc de Départ 30 mn avant celui-ci. Idem pour les contrôles technique effectués le dimanche 13/10/2024 matin. Celui-ci devant être réalisé au minimum 1/2 heure avant leur heure de départ théorique.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 3/06/2024

ATC ST CHRISTOPHE
Les 120000
Le Ancel
23000 ST CHRISTOPHE

VISA DE LA LIGUE

DATE: 09/07/2024



VISA DE LA FFM

DATE: 09/07/2024
NUMÉRO: 24/0715

